

ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Edito

Un coup parti dans le siège de l'Inrap

Lors du dernier Comité Technique Paritaire Ministériel (CTP M), qui s'est tenu le 28 septembre 2009, Monsieur Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a répondu aux questions de la Cgt-Culture concernant la délocalisation du siège de l'Inrap. Il a déclaré à ce propos, qu'il avait « reconsidéré les choses et qu'il travaillait avec acharnement à « *infléchir le coup parti* ».

Résumons : quelqu'un, quelque part dans un ministère, a tiré un coup n'importe comment.

► Cela voudrait-il dire que certaines personnes sont prêtes à tout pour tirer un coup dans le siège de l'Inrap ?

► Cela voudrait-il dire que des gens au ministère l'ont de travers ? (l'esprit bien sur) pour vouloir délocaliser le siège de notre établissement public qui n'a vraiment pas besoin de cela pour être « cul par-dessus tête » ?

Il aura fallu toute la ténacité des agents de l'Inrap pour que grâce à la lutte, encore une fois, le ministre s'aperçoive que délocaliser le siège de l'Inrap contribuerait encore à le désorganiser, alors que l'ensemble des agents et des acteurs de l'archéologie préventive réclament justement plus de stabilité dans son organisation. Stabilité indispensable pour prendre enfin à bras le corps les problèmes que nous rencontrons tous et qui sont de plus en plus accablants : Désorganisation des services, non reconnaissance des qualifications et des compétences, poids croissant de la concurrence, absence de stratégie pour y faire face, etc.

La menace d'une délocalisation du siège n'est pas encore totalement écartée et nous devons déjà faire face à une autre menace, la baisse du budget avec dès maintenant l'annonce de la suppression de la subvention pour charge de service public de 10 millions d'euros.

Ne baissons pas les bras, la lutte continue !

Actualité Où en est-on de l'archéologie préventive en 2009 ?

Entre la marchandisation de leur activité mise en concurrence depuis 2003, le plafonnement de l'emploi, le développement de la précarité, l'aggravation de leurs conditions de travail, les incessantes attaques parlementaires, les projets de filialisation puis de délocalisation, les personnels du service public de l'archéologie de l'interrégion Nord-Picardie de l'INRAP souhaitent faire part de leurs inquiétudes quant à l'avenir de leur travail et de leur discipline. Inquiétudes partagées par tous. Extrait de leur communiqué diffusé le 23 septembre à la presse en visite sur le canal Seine-Nord Europe.

La nécessaire conciliation

En 2001, la France s'est dotée d'une législation exemplaire relative à l'archéologie préventive par la loi du 17 janvier qui crée l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), chargé d'intervenir en amont des projets d'aménagement pour que ceux-ci ne détruisent pas des pans entiers de notre histoire. L'INRAP dispose d'un savoir faire, d'une capacité opérationnelle et d'un personnel scientifique unique en Europe. Nous croyons profondément qu'il est possible de concilier recherche scientifique, préservation du patrimoine et développement économique.

Dans le Nord comme ailleurs

Les sondages archéologiques menés à Marquion sur une surface de 150 hectares illustrent le travail accompli par l'INRAP. L'archéologie préventive régionale a fondamentalement renouvelé notre compréhension des territoires et des sociétés du passé. La presse s'est, à de multiples reprises, fait l'écho de ces découvertes. Le succès rencontré par les actions de diffusion ou de valorisation qui sont régulièrement organisées montrent l'attachement des citoyens de notre région à la préservation du patrimoine et à une meilleure connaissance de leur passé.

Une situation très dégradée

Pourtant, malgré ces progrès scientifiques, malgré les attentes du public, l'avenir de l'archéologie préventive n'est toujours pas assuré. Le budget 2009, voté en novembre 2008, puis modifié en mars 2009 après une pluie d'amendements parlementaires, plafonnait les possibilités de recrutement de l'institut à un niveau largement inférieur aux besoins (1753 CDI et 200 Equivalent-Temps-Plein CDD) et instaurait le recours à des contrats d'un nouveau genre, le Contrat d'opérations (CDO),

arrivé sous forme d'un cavalier législatif lors du vote de la loi pour l'accélération des programmes de construction.

Le statut d'archéologue public

Ce contrat est une mesure de régression sociale, c'est la mauvaise solution apportée par le gouvernement à un problème qu'il a lui-même créé : le blocage du plafond d'emploi à l'INRAP. Le contrat d'opération est un contrat de travail à durée indicative ; c'est donc plus de précarité, le découpage de la chaîne opératoire, un cloisonnement des effectifs (les CDO sur les opérations de fouilles, les CDI uniquement sur les opérations de diagnostics), la fin programmée du statut d'archéologue public. -

Dernière et soucieuse minute

Lors de la présentation du budget 2010 du ministère aux organisations syndicales, le Cabinet du ministre a confirmé la suppression de la subvention pour charge de service public de 10 millions d'euros pour 2010. Cette subvention finance une partie de la détection des sites et la recherche scientifique (P.A.S. , etc ...) menée par l'établissement.

Pour 2010 les craintes sont encore plus vives :

- ▶ **Le désengagement financier de l'Etat, qui pourrait avoisiner 30 millions d'euros en 2010, ne peut être compensé par une augmentation de la redevance de diagnostic. Si rien n'est fait, la capacité opérationnelle de l'Inrap va connaître une baisse sans précédent et une situation financière très critique.**
- ▶ **En matière d'emploi, la précarité va connaître un nouvel essor. Qu'advient-il de l'organisation du travail entre des personnels corvéables à merci embauchés uniquement sur des temps liés à la fouille et les CDI essentiellement sur les diagnostics ? Un énorme déséquilibre entraînant crispations entre les équipes et une perte des « savoir-faire ».**
- ▶ **La mise en concurrence de l'archéologie a morcelé la recherche et ne permet déjà plus de mener des études cohérentes sur des entités territoriales et sur des périodes chronologiques.**
- ▶ **En matière de conditions de travail, la diversification des tâches est la seule solution à l'accroissement exponentielle des maladies professionnelles et au mal être des personnels qui connaissent des carrières bloquées.**
- ▶ **Enfin le projet de délocalisation du siège de l'Inrap à Reims en « compensation » des effets de la refonte de la carte militaire achève la politique de déstabilisation de l'institut et de ses agents.**

L'opération du canal Seine Nord Europe avec ses 2500ha ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. 2

Finis les paillettes, c'est le limon maintenant !

Le 17 septembre, plus d'une soixantaine d'agents du siège étaient encore présents devant le ministère pour signaler leur opposition au projet de délocalisation.

Le 25 septembre, Frédéric Mitterrand visitait un diagnostic sur le canal Seine-Nord Europe (CSNE).

Le 28 septembre et 1er octobre, le ministre s'emparait des questions d'archéologie préventive, notamment la délocalisation. Cela nous change de sa prédécesseure !

CTP M du 28 septembre 2009

Frédéric Mitterrand a fait une courte intervention sur l'archéologie préventive. Très courte.

► Après avoir signalé qu'il avait reçu le président et la directrice générale le jeudi 24 septembre, il a tenu à préciser qu'il s'était rendu sur un diagnostic du CSNE. Il a déclaré avoir pris « *la mesure du travail accompli de manière admirâââââable par les agent sur place* ».

► A la question posée par la CGT-Culture sur le sujet de la délocalisation du siège de l'Inrap, Frédéric Mitterrand a déclaré qu'il a « *reconsidéré les choses* » et « *travaille avec acharnement à infléchir le coup parti* ».

► Depuis le 17 septembre 2008, date de l'annonce du projet de délocalisation du siège de l'Inrap, les personnels et leurs représentants demandent au ministère de reconsidérer sa décision.

► C'est chose faite.

Compte rendu de l'action « Inrap à Paris »

► Compte rendu de la réunion de « négociation »

Les organisations syndicales signataires du préavis de grève étaient convoquées par le Cabinet du Ministre le 16 septembre 2009 à 16 h 30 pour l'ouverture des négociations. A leur arrivée, elles ont pu constater que le Cabinet ne s'était pas déplacé.

► Le 17 au matin, une quinzaine d'agents du siège ont intercepté des membres du Cabinet à leur arrivée rue de Valois pour protester vivement sur l'attitude de ce dernier. Celui-ci s'est engagé à une expression ministérielle sur ce sujet dans le courant du mois de septembre.

► Une assemblée générale au siège réunissant 65 agents a pris connaissance de la situation. Ils ont décidé à l'unanimité des votes de rester mobilisés et de suspendre le préavis de grève jusqu'au 30 septembre pour laisser le temps au ministre de s'exprimer sur le sujet comme il s'y est engagé.

► Après l'assemblée générale, les personnels du siège se sont rendus au Ministère de la Culture et ont recouvert la façade de l'immeuble des Bons-Enfants de cartons de déménagement sur lesquels étaient inscrits « *Inrap fragile* » et « *non à la délocalisation* ».

► A 15 heures, ils se sont rendus sur la pelouse du Champ de Mars où ils ont inscrit en lettres géantes « *Inrap à Paris* », au cas où le ministre n'aurait pas compris !

Radio FM : « *ici Valois, FM parle aux chasseurs-cueilleurs !!* »

Le 1er octobre, le ministre a déclaré devant la presse : « *je souhaite pouvoir rouvrir ce dossier [la délocalisation] auprès des départements ministériels qui avaient rendu ce premier arbitrage. C'est un dossier auquel j'attache beaucoup d'importance. Je suis très sensible aux problèmes que ça pose à l'Inrap et très à l'écoute des préoccupations de son personnel.* »

On peut déjà dire au ministre qu'il ne va pas être déçu : pour nous entendre, il va nous entendre car les préoccupations ne manquent pas!

Ecoute le limon qui te parle : « *la situation est critique* »

Quel sera le regard de Frédéric Mitterrand sur le service public de l'archéologie préventive, ses missions et ses personnels ?

L'attente des personnels est forte et les enjeux de taille : quelle politique patrimoniale et scientifique le ministre veut-il entreprendre et quel soutien apportera-t-il aux personnels dans les services et à l'Inrap ? La politique du « laissez-faire » tout azimut de sa prédécesseure a conduit le service public de l'archéologie à une situation de chaos. Aujourd'hui une politique ambitieuse est indispensable. Une chose est sûre : écouter c'est bien mais cela ne sera pas suffisant. Il faudra que le ministre « *mette les mains dans le limon* ».

A la CGT, on est open ! Et avec les personnels.



Le Droit des agents

Carrières : la direction rase gratis

Des mutations, en passant par la nomination au choix, aux recrutements, la direction mène une politique technocratique à cent lieues de la réalité de terrain. Les difficultés concrètes des personnels sont complètement ignorées de la direction. Avec les personnels, la direction rase gratis, le ras-le-bol est général.

Mutations 2009 : opacité et intimidations

- ▶ Ras-le-bol quand la direction refuse d'informer les représentants du personnel, en CCP, des mutations faites dans les derniers mois,
- ▶ Ras-le-bol du refus de la direction de mettre à jour le tableau de mutation afin de répondre au mieux aux situations des agents,
- ▶ Ras-le-bol des intimidations de certains services auprès des personnels au sujet des mutations.

Nomination au choix : tous les prétextes sont bons pour ne pas faire

- ▶ Avec 70 chefs de services, la direction aura du mal à faire croire aux personnels qu'elle a « rencontré d'importantes difficultés dans le recueil des avis des chefs de services du fait notamment du grand nombre d'agents éligibles. »
- ▶ La Cgt rappelle que la procédure est en place depuis le 30 avril 2008 et que c'est la responsabilité de la direction de tout mettre en oeuvre pour recueillir les avis.

Résorption de la précarité : circulez, ya rien à voir

- ▶ Alors que l'établissement compte de nombreux précaires, il était possible à la direction d'ouvrir des postes en interne. Dans ce dernier cas, il existe une condition d'ancienneté.
- ▶ Elle est de trois pour les catégorie 2 et 5 ans pour les catégorie 3,4 et 5.
- ▶ Rien de tout cela : tous les postes sont ouverts à l'externe.
- ▶ En conséquence, si vous êtes précaires depuis plus de trois ans et catégorie 2, et vous êtes un certain nombre, vous avez des droits.
- ▶ Le hic est que la direction l'ignore. Alors, on va lui rappeler !

Repyramidage : offrez un crayon à Woerth et Péresse...
Malgré les relances incessantes du Ministère de la Culture, Woerth et Péresse ne signent pas le décret. Offrons leur un crayon !

Pour en finir avec les Paradis fiscaux

La CGT, la CFDT, Solidaires, le SNUI, le CCFD, Oxfam France / Agir ici, Attac, ainsi que les organisations de « la Plateforme contre les paradis fiscaux et judiciaires » La Plateforme contre les paradis fiscaux et judiciaire est composée de quinze associations : CCFD – Terre Solidaire ; Oxfam Franc - Agir ici ; Secours catholique ; Les amis de la Terre ; Transparency International ; Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM) ; CRID ; Droit pour la justice ; Anticor ; Attac France ; Eau Vive ; Réseau Foi et justice Afrique Europe ; Sherpa ; Survie ; Snui ; Syndicat de la Magistrature. s'associent pour lancer la campagne de mobilisation citoyenne et syndicale « **Stop paradis fiscaux** ».

La totalité des banques françaises et des entreprises du CAC 40, comme la plupart des multinationales des pays du G20, ont des filiales dans les paradis fiscaux. Sans la présence de ces filiales, les paradis fiscaux n'existeraient plus. La campagne « **Stop paradis fiscaux** » appelle les gouvernements des pays du G20 à :

- ▶ dresser une nouvelle liste exhaustive des paradis fiscaux et judiciaires, selon de nouveaux critères (fiscalité, blanchiment, régulation financière) ;
- ▶ prendre des sanctions à l'encontre des paradis fiscaux et de leurs utilisateurs, notamment en taxant les flux en direction ou en provenance de ces territoires ;
- ▶ obliger les utilisateurs des paradis fiscaux, banques et entreprises multinationales, à rendre des comptes.

Chacun(e) est invité(e) à signer l'appel « **Stop paradis fiscaux** », en ligne à l'adresse : <http://www.stopparadisfiscaux.fr>

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, ainsi que **Christophe Delecourt**, **Frédéric Imbrecht**, **Patrick Lichau** et **Philippe Martinez**, secrétaires généraux des Fédérations CGT des finances, des mines et de l'énergie, de la banque et de l'assurance et de la métallurgie, font partis des premiers signataires de cet appel.

Les salariés et leurs représentants ont leur mot à dire sur les stratégies de l'entreprise et sur la façon dont elle produit son résultat. Ils sont légitimes à réclamer aux directions des banques et multinationales françaises la transparence sur l'implantation éventuelle de filiales de l'entreprise dans les paradis fiscaux, sur ce qu'elle y fait, avec qui et pour quel résultat. La CGT appelle ses organisations à s'engager dans cette démarche d'interpellation des directions d'entreprises, à l'image des actions engagées par l'intersyndicale des banques.

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>